

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-375

### Attribution du marché 24-109 - Travaux de conversion des lagunes 1 et 2 de la station d'épuration de la Princetière en volume tampon - 2 lots

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-270 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 8ème Vice-Président, ,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif aux travaux de conversion des lagunes 1 et 2 de la station d'épuration de la Princetière en volume tampon, décomposé en 2 lots :

- Lot 1 - Conversion des lagunes 1 et 2 en volume tampon :
  - Tranche ferme : conversion des lagunes en volume tampon sans mise en place de géomembrane
  - Tranche optionnelle 1 : mise en place de géomembrane et du système drainant au niveau des volumes tampons
  - Tranche optionnelle 2 : nettoyage des volumes tampons avant mise en place de la géomembrane
- Lot 2 - Poste de pompage de restitution de 300 m3/h

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 538 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 09/07/2024

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et les groupements d'entreprises désignées ci-dessous :

- Lot 1 :
  - Mandataire : LTP ENVIRONNEMENT (44680 ST HILAIRE DE CHALEONS)
  - Cotraitant : CHARIER ROUTES & TRAVAUX URBAINS (44343 BOUGUENNAIS)
  - Cotraitant : SODAF GEO INDUSTRIE (85170 BELLEVIGNY)
- Lot 2 :
  - Mandataire : SAS BREMAUD EPUR (44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE)
  - Cotraitant : LTP ENVIRONNEMENT (44680 ST HILAIRE DE CHALEONS)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 998 030.25 € HT soit 1 197 636.30 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif), décomposé suivant (lots) :

- Lot 1 : 845 020.25 € HT soit 1 014 024.30 € TTC
  - Tranche ferme : 147 960,10 € HT
  - Tranche optionnelle 1 : 657 960,15 € HT
  - Tranche optionnelle 2 : 39 100.00 € HT
- Lot 2 : 153 010.00 € HT soit 183 612.00 € TTC

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 30 août 2024

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**